



FO ESR 42

Syndicat de la FNEC-FP FO (Fédération Nationale de
l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle
Force Ouvrière)
Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1
e-mail: fo@univ-st-etienne.fr – Site:
<http://fnecfpfo42.fr/snpreesfo42/foesr42>

Formation spécialisée (F3SCT, ex-CHSCT) de l'UJM du 06/06/2024 - Notes de CR

<i>Réorganisation des locaux du deuxième étage de la maison de l'université (pour avis)</i>	1
<i>Plan canicule (pour information)</i>	2
<i>Approbation du PV du 18 avril 2024 (pour avis)</i>	2
<i>Activités CVSSH (pour information)</i>	3
<i>Activités CVS (pour information)</i>	4
<i>Rapport d'activité de l'Assistante sociale (pour information)</i>	4
<i>Tableau concernant la liste des déclarations d'accidents de service et les indicateurs arrêt maladie 2023-2024</i>	5
<i>Suivi de l'absentéisme</i>	6
<i>Résultats campagne radon</i>	6
<i>Point sur les astreintes</i>	7
<i>Point sur les poussières dans la scolarité IAE</i>	7
<i>Calendrier des visites ALL et TSE</i>	7
<i>Remarques sur les registres hygiène et sécurité au travail</i>	8
<i>Questions diverses (réforme des concours d'enseignement, modification des fiches de poste des personnels du SCD, déménagement de la BU de Roanne)</i>	8

Réorganisation des locaux du deuxième étage de la maison de l'université (pour avis)

Présentation du DGS. Il y avait un besoin fort du point de vue des Relations internationales.

Questions de FO ESR 42.

- Y-a-t-il tous les bureaux du Pôle Relations internationales au deuxième étage de la Maison de l'université, y compris ceux de T4EU ?
- Il y aura de nouveaux bureaux créés avec de nouvelles cloisons ? Auront-ils tous des fenêtres qui s'ouvrent ? En l'état, il semblerait que cela ne soit pas le cas.
- Ces bureaux auront des ouvertures pour « respirer ». Cela pose problème pour la confidentialité

lors de l'accueil des étudiants.

- Quand aura lieu le déménagement ? Du fait de ce déménagement, y aura-t-il des bureaux libérés ? Si oui, quels en seront les usages ?

Réponse du DGS. C'est un projet qui a été fait en concertation avec les agents, il y a eu plusieurs réunions pour poser les bonnes questions et aboutir à un consensus. Pour Cap Avenir, il y aura une occupation plus cohérente, certains agents avaient des bureaux très grands pour eux-seuls. On a voulu rationaliser les espaces. Nous étudions la possibilité d'installer un châssis ouvrant pour les nouveaux bureaux, pour remplacer l'actuelle baie vitrée. Le CILEC va être installé dans de très beaux locaux dans le bâtiment A. Le T4EU et les autres services des Relations internationales seront bien tous transférés et les bureaux pourront être utilisés par ALL, avec un déménagement fin 2024.

Intervention de Mme Poizat. Il faudra utiliser des protections contre la chaleur pour le nouveau bureau qui sera sur du côté du bâtiment le plus chaud car il y a vite montée en température derrière les vitres.

Votes : FO ESR 42 s'est abstenu, comme l'unanimité des représentants syndicaux
--

Plan canicule (pour information)

Présentation de l'Ingénieure SST. Le document résulte d'un groupe de travail. Le seuil de déclenchement du plan canicule sera mis en place sur la base des données météorologiques. Il y aura différentes mesures. Il a été cartographié des zones de fraîcheur dans chaque bâtiment. Il sera proposé des aménagements d'horaires pour travailler aux horaires plus adaptés, dont la possibilité d'avoir recours à des jours de travail flottant.

Intervention de FO ESR 42. Le document présente quelques erreurs : par exemple, sur le site Manufacture, il y a bien des bureaux dans le bâtiment A et les bâtiments IJK ne sont pas « climatisés », comme il est pourtant indiqué. Les collègues souffrent du froid en hiver et de la chaleur à partir du mois de juin. Nous demandons un recensement précis sur l'ensemble des bâtiments.

Réponse du Président. Nous souhaitons avoir des bâtiments mieux isolés, c'est le cas maintenant sur le site Tréfilerie où il y a une amélioration notable. Notre priorité y est maintenant le bâtiment D. Nous allons mobiliser nos propres ressources pour réaménager ce bâtiment car l'État et la Région n'ont pour l'instant pas pris en compte notre demande. Nous corrigerons les erreurs signalées. Enfin, nous serons attentifs aux réactions des collègues quand le document sera diffusé pour avoir le plus de remontées de terrain supplémentaires.

Une autre organisation syndicale. Il y a des niveaux de chaleur extrêmes en Médecine non indiqués dans le document. Et le travail flottant semble inadapté car on ne sait pas combien de temps les périodes de canicule, ou même de grand froid, peuvent durer.

Réponse du DGS.

Pour la question du télétravail, la situation exceptionnelle est déterminée par la Présidence, faciliter le travail flottant nous semblait mieux répondre à ce contexte. Il s'agirait alors de compenser le télétravail flottant.

Approbaton du PV du 18 avril 2024 (pour avis)

Intervention de FO ESR 42. Il y a une erreur page 15, où FO ESR 42 s'était abstenu sur le vote

mentionné.

Votes : FO ESR 42 a voté POUR

Activités CVSSH (pour information)

N.B. : la CVSSH est la Cellule d'alerte Violences Discriminations Harcèlement de l'UJM.

Présentation par Mme Poizat. Il y a eu 28 saisines en 2023, 28 entretiens avec 8 écoutants. Les motifs sont des comportements et propos inadaptés avec ou sans répétitions, des comportements violents ou agressifs, de la discrimination dont des propos sexistes ou homophobes, du cyber harcèlement, des conflits entre associations étudiantes. Cela concerne essentiellement des étudiants ou doctorants mais aussi 4 responsables. Un document complémentaire vous sera présenté avec des informations plus précises, ce tableau est demandé par le Ministère pour un bilan annuel.

Il faut compter 2h par entretien et un temps complémentaire pour des documents à obtenir, des dépôts de plaintes par exemple. Les actions sont par exemple le rappel à la loi, un signalement au Procureur, un accompagnement dans démarches juridiques, etc. Le suivi des actions se fait sur le temps long. Il n'y a pas automatiquement de suites d'emblée mais souvent un renvoi vers des personnels ou professionnels autres, plus adaptés.

Questions de FO ESR 42.

- Page 3, que signifie le terme « personnel » ?
- Y-a-t-il des plaintes d'une année sur l'autre, portant sur le même sujet et émanant de personnes différentes ?
- Y-a-t-il des plaintes différentes d'une année sur l'autre qui émanent de la même personne ?
- Selon-vous, quel est le taux de réussite du dispositif ?

Une autre organisation syndicale a demandé si les plaignants et mis en cause ont toujours un retour final.

Une autre organisation syndicale encore a demandé si le détail du nombre de saisines par sexe des plaignants/mis en cause était possible et si des préconisations de formations étaient mises en œuvre.

Réponse du Médecin de prévention. Les situations les plus simples sont celles qui sont majoritairement résolues. Quand il y a enquête administrative, dépôt de plainte, cela demande du temps. Pour l'instant, il n'y a pas vraiment de situations qui peuvent être qualifiées de « terminées ». Il y a des formations, plutôt à l'attention des étudiants, sur les propos homophobes, les violences sexistes et sexuelles et la discrimination. Il y a toujours un retour qui est fait. Sur le tableau proposé par le Ministère, il faudra être attentif à conserver l'anonymat. Il met en évidence que certains cas sont récurrents, comme le cyberharcèlement entre étudiants.

Réponse de l'Assistante sociale. On a conscience des lenteurs à régler les problèmes et on n'en est pas satisfaits.

Réponse de la Psychologue du travail. Il y a aussi des situations où la personne qui a saisi la cellule décide d'arrêter la procédure. On a par exemple du mal à avancer dans la durée avec les étudiants. Ou parfois le fait d'avoir déposé plainte est suffisant. Sur la typologie des plaignants/mis en cause, on sera plus précis l'an prochain grâce au tableau ministériel. Il y a une formation UEOS sur les discriminations. Souvent les demandes de formations sont traitées en comité de pilotage.

Activités CVS (pour information)

N.B. : la CVS est la Cellule de veille sociale de l'UJM.

Présentation par la Psychologue du travail. Sur l'année 2023, des cas ont été traités dans les services suivants :

- Laboratoire Sainbiose /situation interpersonnelle : transmise et traitée par la CVSSH.
- Médecine Formation Continue : situation suivie par la psychologue et les ressources humaines, en relation avec le responsable administratif de médecine.
- UFR ALL Scolarité : suivi par la DRH, et par la psychologue.
- Suivi de situations antérieures : IUT St Étienne – GEA et ALL – Arts Plastiques

Question de FO ESR 42. Il y a une erreur dans le document, la diapositive qui porte sur ALL parle de la direction de GEA. Et quelles sont précisément les actions mises en œuvre en GEA et ALL pour améliorer les conditions de travail ?

Réponse de la Psychologue. Pour GEA, il y a des préconisations qui ont été faites sur de la formation en interne sur le cadre managérial, pour clarifier le rôle de chacun, donner du sens au collectif et des actions de formations sur la communication. Pour ALL, il y a eu des préconisations sur la répartition des charges de travail administratif, des réunions pour la constitution des services d'enseignement.

Intervention du Médecin de prévention. La temporalité est souvent longue mais il est parfois indispensable de pouvoir prendre du temps pour analyser au mieux les situations. On comprend que la personne en souffrance a souvent envie que cela avance plus vite.

Une autre organisation syndicale. Quand un dossier passe-t-il de la CVS à la CVSSH ?

Réponse du Médecin de prévention. La CVS va traiter des problèmes d'organisation des souffrances collective, la CVSSH va plutôt gérer des cas de suspicion de harcèlement ou de discrimination. Il y a encore parfois confusion par les agents entre CVSSH et CVS. Dans ce cas, on réoriente sur la bonne cellule. Il y a des formations sur l'accompagnement juridique, une mise en relation avec des associations qui s'occupent d'abus. Il y a aussi des étudiants relais formés au repérage des violences sexuelles et sexistes en milieu festif et des actions entreprises pendant les événementiels, par exemple le Fest'U.

Rapport d'activité de l'Assistante sociale (pour information)

Présentation par l'Assistante sociale. Rappel du cadre psycho-social dans lequel le service social du travail opère. Il est assuré par des assistants de service social diplômés d'État soumis au secret professionnel. C'est un lieu d'écoute, d'information et de conseil, ouvert le lundi (journée), jeudi matin et vendredi (journée). Il permet un accompagnement individualisé pour faciliter l'articulation de la vie professionnelle et personnelle des salariés dans 3 domaines d'intervention : personnel, professionnel, santé. En se situant à l'interface entre la vie privée et la vie professionnelle des salariés, le service social propose un accompagnement global. L'objectif est le retour à l'autonomie.

Le service social a accompagné 108 salariés et a réalisé 260 entretiens en 2023, en plus des appels téléphoniques. Le nombre d'entretiens réalisés avec des femmes a augmenté en 2023. Le nombre d'entretiens pour des personnels BIATSS a également augmenté, particulièrement pour les contractuels. La réforme des retraites a généré beaucoup d'inquiétude. Le service social est dépositaire du malaise au travail, épuisement professionnel des personnels ou de leur sentiment de manque de reconnaissance.

Question FO ESR 42. Par rapport à l'augmentation du nombre d'entretiens, le mi-temps d'assistante sociale à l'UJM vous semble-t-il suffisant ?

Réponse de l'Assistante sociale. Notre travail est invisible et il y a toujours besoin de temps. Un travail global demande plus de temps. D'autre part, l'implication dans la CVSSH est chronophage. S'il y a plus de saisines cela ne suffira plus.

Question FO ESR 42. Selon vous, quelle est la principale raison de l'augmentation du nombre d'entretiens ?

Réponse de l'Assistante sociale. Il y a par exemple la féminisation du travail, la réforme des retraites qui suscite des inquiétudes, le montant des aides qui ne suit pas l'inflation, des demandes aussi d'hommes en situation monoparentale et d'aidants. Un webinaire organisé à ce sujet a provoqué de nouvelles sollicitations.

Intervention de FO ESR 42. Concernant les retraites, nous regrettons comme nous l'avons déjà exprimé, qu'il n'y ait plus de service de proximité dédié à l'UJM pour répondre aux questions concernant les pensions, d'autant plus que la dernière réforme a engendré de fortes inquiétudes.

Réponse de l'Assistante sociale. Ne pas avoir d'interlocuteur à l'UJM est effectivement très problématique. Etant donnée la complexité des dossiers et des interlocuteurs concernés, leur traitement est vite inextricable.

Tableau concernant la liste des déclarations d'accidents de service et les indicateurs arrêt maladie 2023-2024

Présentation de l'Adjointe DRH.

Question FO ESR 42. Les chocs émotionnels de l'année 2024 sont-ils bien pris en compte comme accident du travail ?

Réponse de l'Adjointe DRH. Le motif choc émotionnel est bien pris en compte comme accident du travail.

Une autre organisation syndicale. Constat d'une augmentation impressionnante du nombre d'accidents de service et besoin de connaître de façon macroscopique le nombre global de jours d'absence pour l'établissement.

Réponse de l'Adjointe DRH. C'est un indicateur qui sera effectivement intéressant d'une année sur l'autre, on y veillera.

La Secrétaire de la F3SCT. 14 accidents, mais le secrétariat de la F3SCT a seulement été informé de 4 d'entre eux.

Intervention de l'Ingénieure SST. Une procédure sera proposée et permettra de fluidifier la transmission de l'information.

Réponse de l'Adjointe DRH. On doit s'améliorer pour les remontées d'info et aussi sur la connaissance des typologies des accidents à l'UJM.

Remarque a posteriori de FO ESR 42. Le document présenté met en évidence la proportion de contractuels à l'UJM qui ne cesse d'augmenter, atteignant maintenant 37 %.

Suivi de l'absentéisme

Présentation de l'Adjointe DRH. Stabilisation des absences pour raisons de santé sur le début d'année.

Une autre organisation syndicale. Les temps partiels thérapeutiques sont-ils comptabilisés et pourrait-on avoir les résultats par composante et par service.

Réponse de la DRH adjointe. Le temps partiel thérapeutique n'est pas comptabilisé car il ne s'agit pas d'absentéisme. Un recrutement est en cours pour que l'on puisse obtenir des données plus précises permettant une analyse plus fine. On recrute un gestionnaire pilotage qui nous permettra de fiabiliser les informations, notamment pour les composantes ou services où l'absentéisme est le plus important.

Remarque a posteriori de FO ESR 42. Pour éviter l'absentéisme, il est aussi très important de recruter davantage de personnels dans les composantes sous-dotées où les surcharges de travail entraînent des arrêts maladie.

Résultats campagne radon

Présentation de l'Ingénieure SST. Seuls deux locaux de l'UJM présentent des mesures supérieures à la valeur limite de inférieures à 300Bq/m³. Il s'agit du local L002 sur le site Manufacture avec un taux de 472 Bq/m³, de même pour les Archives de l'IUT Roanne (salle BS04), qui présente un taux de 500 Bq/m³. Il faut donc refaire la mesure à trois mois pour confirmation.

Remarques et questions FO ESR 42. Au rez-de-chaussée de l'IAE, les capteurs qui ont été positionnés au-dessus des portes, à 2 mètres de hauteur alors qu'il est préconisé une installation à hauteur normale d'inhalation. Étant donnée la densité du radon, les mesures faites pourraient ainsi minimiser les résultats. Nous nous demandons :

- Quelle a été la période des mesures ?
- Quand les résultats seront communiqués aux agents ? Ils n'ont pour l'instant qu'une information partielle de l'opérateur « Engie » qui est venu faire une intervention en expliquant que les résultats sur « le gaz » ne sont pas bons.
- Quelle est la nature de cette intervention ?
- Si les résultats seront bien affichés aux entrées des bâtiments de l'UJM ? De manière réglementaire un affichage permanent, visible et lisible, doit en effet être fait près de l'entrée principale de chaque bâtiment.

Réponse de l'Ingénieure SST. L'organisme qui a positionné les capteurs est habilité. Ces capteurs ont été placés aux endroits adéquats. La période de mesure est d'octobre à avril. Les résultats ont été communiqués à Roanne et à l'IAE. Pour l'IAE, cette information a été transmise à la Responsable administrative et à la Directrice de l'Institut. L'affichage sera fait.

Remarque postérieure de FO ESR 42. Le document présenté en séance pour information ne nous a pas encore été envoyé. Pour rappel, notre organisation syndicale avait demandé de mettre le dossier des mesures de radon à l'ordre du jour en novembre 2023 étant donnée la construction de nouveaux bâtiments à l'UJM. Les dernières analyses avaient été faites en 2018. Toutes les mesures à l'UJM étaient alors inférieures à 300Bq/m³, la valeur limite. Nous constatons que ce n'est pour l'instant plus le cas.

Comme pour la question des légionelles sur le site Denis Papin, nous resterons particulièrement vigilants sur ce dossier.

Point sur les astreintes

Présentation du DGS.

Les informations données sont celles que nous avons obtenues lors de l'entretien demandé par **FO ESR 42** avec la direction au sujet du cadre insuffisamment clair des astreintes pour les gardiens de l'UJM, le 23 mai 2024 (voir notre [communiqué](#)). Nous nous félicitons que les demandes faites par notre syndicat soient enfin entendues. Le DGS a en effet indiqué de nouveau en séance :

- que l'UJM devait redéfinir le cadre général des astreintes, qu'il y aurait formalisation de la chaîne de décisions.
- qu'il y aurait la mise en place d'un nouveau cadre de sollicitations pour les interventions techniques

FO ESR 42 a rappelé en séance qu'un agent ne peut être d'astreinte pendant ses congés.

Une autre organisation syndicale a posé la question de la compensation d'interventions pendant des congés et de la facturation des fluides par les agents logés, injustement demandée pendant une dizaine d'années où cela n'était pas obligatoire.

Réponse du DGS. Nous souhaitons revoir le cadre réglementaire étant donnée une remarque de la Cour des comptes qui remonte à 2017 qui avait révélé ce point sur la facturation.

Une autre organisation syndicale pose le problème des astreintes des personnels qui interviennent l'été dans les animaleries et à la Dnum.

Point sur les poussières dans la scolarité IAE

Intervention de FO ESR 42. Les plafonds sont recouverts d'un flocage (fibre plus liant), technique qui est courante pour les locaux industriels, parking ou sous-sol. Sans faux plafond, de la poussière tombe régulièrement sur les bureaux. Les agents concernés doivent régulièrement nettoyer leur bureau. Ils passent eux-mêmes l'aspirateur car le sol est maintenant recouvert d'une moquette tissée, nécessitant un temps supplémentaire pour le ménage. L'atmosphère générale est donc poussiéreuse, voire étouffante. L'installation de faux plafonds dans tous les bureaux, de préférence d'un ton clair pour éclaircir ces salles, nous semble indispensable. L'installation de la VMC pose également problème avec des bouches qui soufflent de l'air juste sur les bureaux ce qui incommoder les agents. La solution qui a été trouvée en obturant l'une de ces bouches, pose problème. Nous revenons à ce sujet sur la problématique du radon : si une bouche qui souffle de l'air est obturée alors que l'autre aspire l'air, la salle est en dépression, ce qui augmente la teneur en radon.

Réponse du Président. On prend note de votre remarque.

Remarque postérieure de FO ESR 42. Notre organisation syndicale était déjà intervenue sur cette question en CHSCT le 9 mai 2022. Force est de constater que la situation n'a pas été réglée depuis.

Calendrier des visites ALL et TSE

Visites de la composante ALL et de TSE, prévues respectivement les 10 juin et 3 juillet prochains.

Remarques sur les registres hygiène et sécurité au travail

Le problème de radon à l'IAE et l'intervention d'Engie sur la VMC sont signalés.

Des extincteurs ont été utilisés comme cales portes dans le bâtiment M.

Questions diverses (réforme des concours d'enseignement, modification des fiches de poste des personnels du SCD, déménagement de la BU de Roanne)

Réforme des concours d'enseignement.

Une autre organisation syndicale avait voulu faire mettre cette question à l'ordre du jour. Elle dénonce le calendrier de la réforme des concours d'enseignement et remarque que le volant d'heures supplémentaires nécessaires n'a pas été attribué en STAPS.

Intervention du VP Moyens. Nous n'avons reçu aucune demande de supplément d'heures dans ce cadre. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous sur les délais déraisonnables de mise en place de cette réforme et nous voulons le report de la mise en place de celle-ci. Des universités parisiennes font actuellement du lobbying auprès du Ministère à ce sujet.

Intervention du Président. Il faut parler avec beaucoup de précision sur ce sujet. On n'a pas demandé d'évolution de maquette pour l'instant. On essaie de comprendre ce que l'on peut faire avec cette Licence PPE qui reste dans le cadre des missions de l'Université. Mais on manque de cadrage et il ne faut pas nous opposer sur ce sujet. Avec le VP à la CFVU, nous allons dans l'immédiat rencontrer les doyens et responsables des composantes ALL et SHS. Mais cette instance n'est pas le cadre approprié.

Intervention de FO ESR 42. On constate dans les composantes des RPS liés à la réforme des concours du premier et second degré. Les collègues concernés sont dans l'incompréhension et dans l'incertitude quant à ce qu'ils doivent faire ou non pour la rentrée, à un moment particulièrement chargé de l'année où ils sont déjà fatigués car ils sont en pléines sessions d'examens et de délibérations. Cela engendre beaucoup d'incertitudes. Cette intervention de l'autre organisation syndicale nous semble donc tout à fait appropriée au cadre de la F3SCT.

Modification des fiches de postes des personnels du SCD.

Une autre organisation syndicale indique que la direction du SCD modifie les fiches de poste avec le travail le samedi et la possibilité de mobilité d'un site à un autre. Pourtant, cela n'a pas été présenté à la FS.

Réponse du Président. On sera vigilant sur ce point.

Déménagement de la BU de Roanne.

FO ESR 42 a souhaité des précisions sur la question du déménagement de la BU de Roanne.

Réponse du Président. Il n'y a pas de déménagement prévu à ce jour. Cela avait été envisagé avec le Maire de Roanne mais les possibilités envisagées ne nous semblent pas possibles. Il n'y a donc aujourd'hui plus de projet de déménagement. Il y aura reprise de contact pour une évolution du projet

dans le bon sens car la Mairie de Roanne est toujours très présente et dans le dialogue avec l'université.

07/06/2024

###

Site FO ESR 42

[Contacts / Se syndiquer](#)

[Nos communiqués](#)

[CSA \(ex-
CT\)](#)

[FS \(ex-
CHSCT\)](#)

[Syndicat national](#)